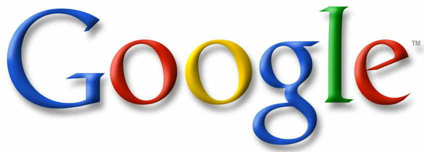
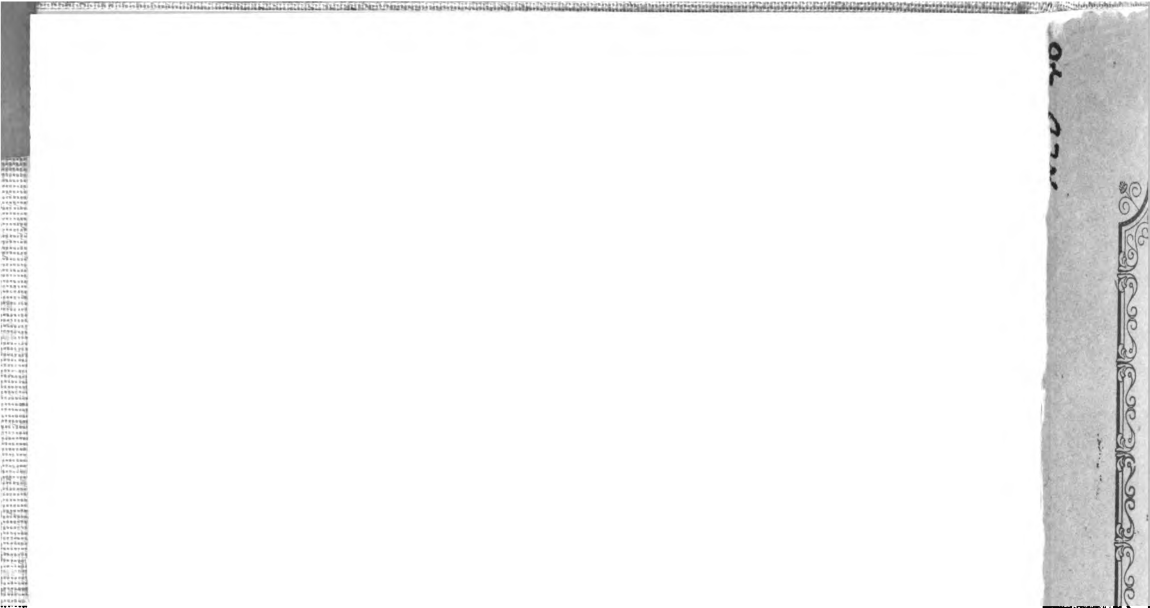
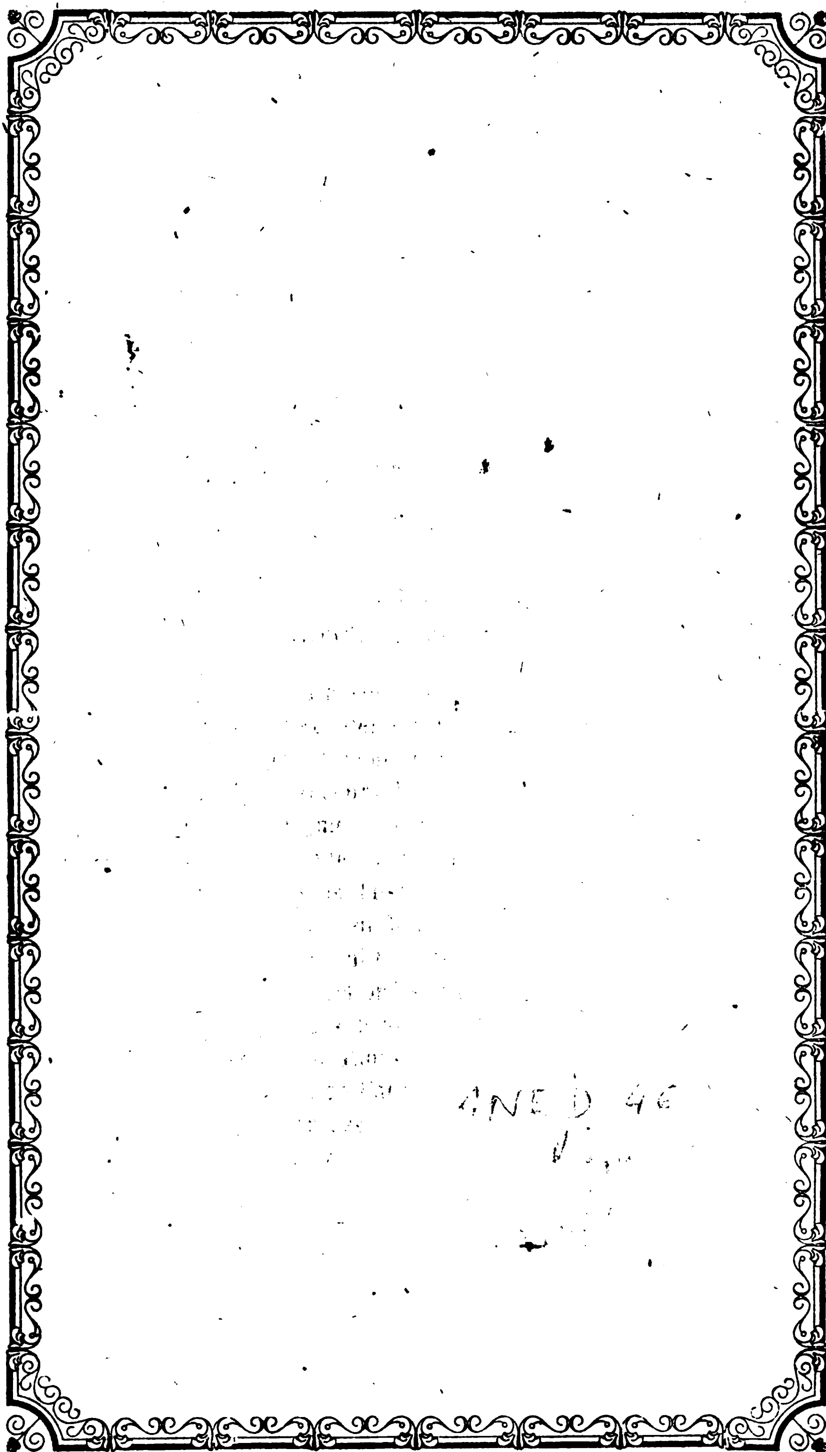
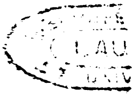








DE

LA FRANC-MAÇONNERIE

PAR

M. le Docteur et Professeur BLUNTSCHLI

RÉPONSE AU PAMPHLET DE MONSEIG[r] DE SÉGUR

Extrait du N° 4 des Esquisses Maçonniques Suisses.

I. OPINIONS, PRÉJUGÉS, ILLUSIONS.

Le jugement que l'on porte communément sur l'ordre des francs-maçons, est une preuve évidente de la facilité avec laquelle les hommes préfèrent souvent, pour asseoir une opinion, s'en rapporter à leur imagination qu'avoir recours à un examen consciencieux.

Pour justifier leur jugement précipité, il leur était bien permis autrefois d'alléguer que le voile de mystère, dont s'entourait l'association des francs-maçons, laissait libre carrière à l'imagination des profanes et rendait l'examen difficile ; mais aujourd'hui cette excuse n'est plus admissible, car ni l'histoire et l'organisation, ni les principes et les tendances de cet ordre, ne sont un mystère. Il n'est personne qui ne puisse, sans beaucoup de peine, s'en rendre compte par la lecture des publications de Lessing, de Krause, de Bobrick, de Hottinger, de Kloss, de Fallon et d'autres, ainsi que par les nombreux articles des ouvrages encyclopédiques. Au fond, il n'y a de secret dans la franc-maçonnerie que ce qui l'est ordinairement dans toute autre association privée, savoir : les délibérations intérieures, les conférences et les fêtes de société, puis encore les signes par lesquels les maçons se reconnaissent entre eux. Il est hors de doute que ce secret sert à corroborer la confiance mutuelle des francs-

[Lausanne, Impr. Pache-Simmen, [illegible] 1870]

Lettre à M. Edmond [illegible], Lausanne

nme le secret de la confession ecclésiastique en provoque
. Mais ce secret n'a rien de commun avec la vie publique.
ette dernière s'agite dans la libre atmosphère des affaires
, les devoirs sociaux sont obligatoires pour les francs-
nme pour les non-initiés, et les premiers savent se sou-
x exigences de la vie publique avec autant de bonne vo-
les derniers.

uvent mis en parallèle l'ordre des Francs-Maçons avec celui
tes, et comme de plus l'un et l'autre n'ont jamais dissimulé
pathie réciproque, on les a placés aux deux pôles opposés
été moderne. Ce parallèle a bien son côté instructif. Ces deux
ons datent de la fin du moyen-âge, mais tandis que l'ordre
tes s'inspirait de l'idée réactionnaire de la hiérarchie cléri-
ouait toutes ses forces au rétablissement du *pouvoir ecclésias-*
Rome, les francs-maçons, surtout depuis le siècle passé,
nt mis à travailler à leur manière à l'édifice social, en s'ins-
eux, de l'idée de *l'humanité*.

l'origine, l'un et l'autre de ces deux ordres ont franchi les
es locales et même nationales, l'association des jésuites comme
chrétien universel, celle des francs-maçons comme confra-
du genre humain ; toutes les deux aussi, en vertu de ce prin-
e généralité, ont essaimé chez tous les peuples du monde. Leur
n a enveloppé le globe habité et l'humanité entière. Mais la
ité de leurs origines, l'une *Romaine*, l'autre *Teutonique*, a
né naturellement une direction divergente à leur développement.
rdre des jésuites, originaire du sud de l'Europe (Espagne et
), création d'un seul homme, a été nourri depuis son berceau
la tendance au gouvernement monarchique absolu, et la puis-
: illimitée d'un général unique des jésuites s'est concentrée pour
urs à Rome.

ordre maçonnique, au contraire, né au sein de la société ger-
que, s'est principalement constitué à l'école si bien réglée de
erté anglaise; aussi n'y rencontre-t-on aucune autorité absolue,
ien que les nombreuses loges différentes de pays et de régime,
en constituent le faisceau, soient liées entre elles et soumettent
organisation particulière à des Grandes Loges nationales, celles-
'obéissent pourtant pas à un gouvernement unitaire, ni à un chef
ême, elles ne forment que des *Confédérations de loges essentielle-*

ment indépendantes les unes des autres. La loge ne connaît pas l'obéissance passive que les jésuites doivent à leur ordre, et les principes de la franc-maçonnerie repoussent même cette aveugle soumission comme indigne du caractère de l'homme ; l'obéissance raisonnable qu'elle exige ne va pas au-delà du devoir moral reconnu, et laisse à chacun son libre arbitre. A une seule époque, des tendances hiérarchiques cherchèrent à se glisser dans la franc-maçonnerie, et en Écosse de même qu'en France, les jésuites, par dévouement pour la famille royale proscrite des Statuts, essayèrent alors de s'introduire dans les loges pour les faire servir à leurs projets. Mais l'esprit de l'Ordre, naturellement ennemi des tendances despotiques, écarta ces tentatives comme étrangères à son principe.

Ces deux sociétés ne sont d'ailleurs ni institutions de l'Église, ni institutions de l'État: étrangères à leur organisation elles ne représentent que la réalisation de plans individuels complètement indépendants. L'ordre des jésuites, par exemple, s'est emparé de toute la vie de ses membres ; leur existence, à partir de leur affiliation dans la société, est exclusivement vouée à son service, et les liens qui rattachent d'ailleurs l'individu à la famille, à la commune et à l'état, sont rompus par la force d'attraction qu'exerce irrésistiblement l'ordre. Il y a loin de là aux effets de l'affiliation à l'ordre des francs-maçons. Cette institution ne vise à écarter et à remplacer ni la famille, ni la commune civile, ni l'état, elle laisse à chacun de ses membres la libre pratique de ses multiples relations avec la vie active ; le franc-maçon n'est tenu à l'égard de son ordre qu'aux convenances dûes à une société particulière libre et intime, il n'est dispensé d'aucun des devoirs qui lui incombent vis-à-vis de sa famille, de l'autorité et de la patrie. Ainsi, tandis que l'ordre des jésuites exige une soumission complète à sa vocation, l'association maçonnique est parfaitement compatible avec tout autre devoir religieux ou civil, laissant à chacun la plus entière liberté personnelle.

A peine y a-t-il cent ans, l'on croyait encore commmunément que les francs-maçons étaient magiciens et même sorciers. J'ai vu, à la bibliothèque de l'Université de Munich, la copie que l'on y conserve d'un rapport de l'abbé de Blanckstaedt, lequel, en qualité d'exorciste dûment institué en 1746, força un certain nombre de démons à s'exprimer sur les francs-maçons et qui transmit leurs révélations à l'évêque d'Eichstaedt. Ce document, qui comportait alors tout le sérieux pos-

:trêmement plaisant à lire aujourd'hui. Les révélations de cette époque sont exactement de la même nature que prits des tables tournantes et écrivantes de nos jours. Ils aussi bien l'ancien dialecte bavarois que l'exorciste qui , et ils lui confirment exactement ce qu'il sait déjà, ce de leurs réponses. Dans leurs invectives quelque peu ; ne ménagent ni St-Willibad, ni St-François-Xavier, ni ms de Saints plus haut placés, et, en vrais démons qu'ils illent des chrétiens, prétendant que *l'enfer n'est pas si* disent les prêtres. Quand ils arrivent aux francs-ma- nt : *Ce sont là les maîtres sorciers ; ils peuvent plus que nons que nous sommes, et professent de plus une foi dia-* e croient toutefois les francs-maçons, c'est ce que n'ap- :orciste qui se paie alors de cette puérile réponse éva- *vidu devient-il franc-maçon, il a dès lors un diable dans ourra à l'instant s'il révèle quelque chose des mystères de* s réfléchir que cette niaise défaite devait être sans obli- es esprits infernaux interrogés par un inquisiteur.

n aujourd'hui avant de rencontrer des prélats de l'Eglise des absurdités de ce genre, mais auprès des classes in- réventions superstitieuses percent encore çà et là, bien is de répulsion que jadis. — Les attaques dirigées de nos l'association maçonnique ont donc pris une autre direc- u'elles émanent encore toujours de zélateurs de l'Eglise, e fanatiques de l'Etat. Comme le reproche de sorcellerie plus qu'un accès difficile dans le public, et que celui ance à l'Eglise ou même d'hérésie,—fût-il encore possible de preuves, — atteignant en tout cas de bien plus nom- ses de la société que l'association maçonnique, ne donne ent lieu à aucune persécution particulière de cet ordre, maintenant de conspirer contre les trônes, de fomenter les troubles politiques, et de diriger les révolutions. La montaine du sud de l'Allemagne retentit presque jour- e ces insinuations qui sont reproduites avec une foule de et, dans le nord du même pays, le zèle luthérien fait chorus avec l'ardeur des collègues catholiques [1].

[1] me que le fit autrefois L. de Haller, l'avocat Eckert a pris à tâche, de rassembler le bois nécessaire et de le livrer pour l'érection du

Ce reproche n'est pourtant pas moins futile que celui de sorcellerie, qui a fini par s'éteindre avec le passé. S'il y a déjà folie à croire que la transformation politique, religieuse ou sociale, qui s'opère partout en Europe depuis environ un siècle, soit l'œuvre des intrigues de quelques conservateurs, il est encore plus absurde de vouloir que la brutalité de cette transformation, — avec la violence volcanique qui a caractérisé, surtout en France, son éruption, — soit attribuée aux francs-maçons, qui, appartenant en général aux classes intelligentes, ordinairement dans l'aisance, sont conséquemment assez peu partisans des révolutions, eux qui appartiennent à une société dont toute l'organisation prêche le respect de l'ordre et la subordination civile, eux qui même à Paris ont été en partie victimes de la révolution.

C'est en Angleterre que la franc-maçonnerie a son plus ancien foyer et qu'elle s'est particulièrement répandue, et ce sont les Anglais qui ont le mieux compris et qui pratiquent avec le plus de succès la manière d'introduire et de diriger cette transformation impérieuse de la société civilisée, non par saccades révolutionnaires, mais avec des formes parfaitement légales et à la satisfaction de la nation. Il est dès lors naturel de comprendre que la maçonnerie moderne étant d'origine anglaise, son caractère légal récuse en principe les procédés révolutionnaires.

Il est vrai que, sur le continent, les formes secrètes de la franc-maçonnerie ont été empruntées, avec des modifications, par des partis révolutionnaires, et exploitées dans leurs vues politiques — entre autres par les *Illuminés* de Bavière dans le siècle passé, et de nos temps par les *Carbonari* d'Italie; — mais partout où la chose a eu lieu, ces parti sont fondé de *nouvelles* associations, parce que le pacte tel quel des francs-maçons ne se prêtait pas à la réalisation de leurs projets. Si l'ordre maçonnique était une société à tendances subversives, il serait vraiment impossible d'expliquer le phénomène de la fraternité que l'on sait régner entre ses membres, les uns placés sur les dernières marches de l'échelle sociale, les autres appartenant aux classes plus élevées, quelquefois même coryphées des partis politiques les plus opposés. Qui dirait encore pourquoi, à diverses reprises

bûcher que les fanatiques de l'ignorance voudraient bien allumer. M. Eckert semble bien être un honnête adversaire de l'ordre, mais son argumentation est exactement la même que celle des Pharisiens contre le Christ et de Néron contre les Chrétiens.

:rement, ici des princes et là des têtes couronnées, se
és protecteurs des loges de leurs pays et en sont même
plus hauts dignitaires? La presse ultramontaine, à la-
-maçonnerie pèse comme un cauchemar, et qui a besoin
l'une manière quelconque cette invraisemblance, se voit
courir à l'assertion, encore plus ridicule, que ces princes,
quels on compte le plus grand homme d'Etat, le plus vaste
porté une couronne allemande dans ces derniers siècles,
-Grand, — sont dupés eux-mêmes, attendu que la direc-
de l'Ordre est, à leur inçu, entre les mains de *supérieurs*
Or, n'est-il pas de la plus simple raison d'admettre que
e cléricale, disposée à croire aux suppositions les plus
et dont les préventions ne reposent que sur de vagues on-
plus facilement abusée sur la nature de l'ordre maçonnique
êmes princes qui étaient initiés à tous les mystères de la
et qui avaient leurs résidences au siége des Grandes-
l'Ordre ?

tre opinion, enfin, très-répandue parmi les classes éclairées,
est vrai, l'ordre maçonnique tout à fait inoffensif pour l'E-
pour l'Etat, mais elle le considère comme complètement
comme une institution qui n'a pas de raison d'être. Elle ne
plus état de son existence que de son action, traite ses formes
s et de puériles cérémonies, se rit de la prétendue sagesse
euse qui se réfugie dans les loges, et affirme bien haut que la
le activité de l'ordre se résume dans les excellents banquets
ls ses membres se convient.

dernière appréciation a sur les précédentes cet avantage
ne se perd pas en absurdités et qu'elle peut mettre plus d'une
à l'appui de ce qu'elle avance. Il faut même convenir qu'elle
i dans la caricature de l'ordre. Mais toujours est-il qu'elle mé-
t l'importance de cette association.— Il est constant que de nos
les classes moyennes de la bourgeoisie fournissent la grande
té des frères ; l'aristocratie de nom et de richesse, de même
lle de la science et des talents y étaient plus largement repré-
s au siècle passé qu'aujourd'hui. Mais il est également constant
our la plupart des maçons qui sont venus heurter aux portes
nple, ce n'est pas seulement l'expansion, compagne ordinaire
anquets, mais surtout la nourriture de l'*esprit* et du *cœur*
e par l'association, qui resserre la chaîne de ses membres.

Personne, aujourd'hui, ne sera tenté de croire que l'ordre maçonnique soit en possession de vérités occultes, bien qu'il fasse usage de signes de reconnaissance dont ses membres reçoivent seuls communication. Car, en thèse générale, il n'y a plus actuellement d'enseignement secret en fait de sciences, et les idées qui, de leur essence, sont maçonniques, telles que la *liberté de conscience*, l'*estime mutuelle*, le *respect des convictions religieuses et politiques*, font depuis longtemps partie du domaine public de la civilisation moderne. Mais on ne saurait nier que la franc-maçonnerie a beaucoup contribué à introduire et à répandre ces idées avancées, et qu'elle doit être considérée comme une des principales colonnes de l'édifice de la tolérance mutuelle entre les hommes; il n'est besoin de prouver à personne que c'est précisément cette persévérance à défendre la liberté des convictions qui lui a valu l'inimitié des jésuites et la haine dont le fanatisme la poursuit.

Celui qui voudrait attribuer à l'inspiration de la franc-maçonnerie les chefs-d'œuvre de la littérature allemande, se fourvoierait tout aussi bien que ceux qui ont vu dans la révolution française une de ses œuvres. Serait-ce cependant par pur hasard que plusieurs maîtres de la littérature d'outre-Rhin, en particulier Wieland, Lessing, Herder et Gœthe, se sont fait initier, et n'y a-t-il pas lieu de se demander comment Lessing, ce judicieux aristarque, a estimé digne de sa plume de produire au grand jour l'idée de l'association maçonnique, afin de la dégager, reconnaissons-le, des fables et des vaines pratiques de certaines loges? *(Dialogue d'Ernest et de Falk.)*

Si nous voulons nous faire une juste idée de la signification de la franc-maçonnerie, jetons avant tout un coup d'œil sur son histoire.

II. HISTORIQUE.

La critique contemporaine, à laquelle Lessing a donné essor, a soulevé la première le voile mystérieux qui couvrait autrefois l'alliance maçonnique. Les preuves plausibles de l'existence d'associations régulières de cette nature ne remontent pas au-delà de la seconde période du moyen-âge [1]. Tout ce qui s'est dit

(1.) Nous entendons, par *première période* du moyen-âge, l'époque de la migration des peuples et de l'empire des Francs, et par la *seconde*, celle de 'empire Romano-teutonique.

et écrit jusqu'ici sur leur connexion avec les anciennes corporations de constructeurs romains, avec les missions religieuses des Couldéens en Grande-Bretagne, avec les mystères d'Eleusis et l'école de Pythagore, ou encore avec les pratiques secrètes des Esséniens de la Judée et des prêtres de l'Egypte, nous paraît avoir une grande analogie avec la fumée qui s'élève des cassolettes de la vanité et du mysticisme. Les souvenirs des anciens mystères, les traditions d'anti[illegible] doctrines, ont bien pu déteindre sur la franc-maçonnerie et été utilisés pour l'adoption de ses symboles, mais ce fait ne [illegible]ue qu'un emprunt à telle ou telle partie de l'histoire générale [illegible] civilisation.

[illegible]st chronologiquement plus exact de rattacher l'association ma[illegible]que aux *corporations d'ouvriers en bâtiment*, et particulièrement [illegible]onfréries des *tailleurs de pierre*, dont la création, et peut-être l'organisation et les symboles semblent révéler l'influence mo[illegible]e l'*ordre des Bénédictins*, qui a dirigé pendant le moyen-âge la [illegible]uction des plus magnifiques basiliques de cette époque. Ces [illegible]rs ou loges de tailleurs de pierre [1] avaient des *symboles secrets* [illegible]en définis, et quoique leur signification primitive fût *essentiel*[illegible] *technique* et réglée sur le besoin de se comprendre dans la [illegible]ation, il ne faut pourtant pas, en se reportant aux gigantesques [illegible]uctions des cathédrales du moyen-âge, perdre de vue le degré [illegible]ligence que devaient posséder les membres de ces confréries. [illegible]t toutefois réservé à la franc-maçonnerie d'élever la significa[illegible]ces symboles à une interprétation *morale* et *philosophique*. D'ail[illegible]ces symboles contenaient déjà le germe de leur développement [illegible]ur, et l'on trouve dans les productions mêmes des tailleurs de [illegible]qui historiaient alors les monuments, des traces qui prouvent [illegible]ppréciation faite par leurs artistes des mœurs de certaines [illegible]ou de certaines individualités sociales, se donnait souvent libre [illegible], bien que les membres de la confrérie fussent soumis en [illegible] à l'autorité ecclésiastique, et que les statuts des loges fissent [illegible]ir de l'observance de diverses prescriptions morales ou reli[illegible].

(1.) [illegible]sbourg, Cologne, Vienne et Zurich, dans l'Europe centrale, York et [illegible]en Angleterre, passaient pour les loges maîtresses de cette organi[illegible]on.

(2.) [illegible]scription de la loge principale de Strasbourg, de 1463 : « *On ne peut* [illegible]der *à l'ordre, ni ouvrier, ni maître, qui n'aurait pas fréquenté les*

La franc-maçonnerie écossaise envisage encore comme une seconde base de l'institution moderne la connexité de l'ordre avec celui des *Templiers* ou des *Chevaliers du Temple*, et Lessing paraît avoir partagé cette présomption lorsque, rappelant l'ancienne dénomination *masoney*, qui servait à désigner la communauté de ces chevaliers, il a prétendu que c'est postérieurement et par erreur qu'on a confondu les deux expressions de *masoney* et *masonry*. Quoi qu'il en puisse être, la *franc-maçonnerie moderne* ne date que de la fin du XVII[e] siècle ou du commencement du XVIII[e].

A cette époque, en France, en Allemagne, l'absolutisme gouvernemental avait supprimé la liberté d'association des ouvriers constructeurs. En Angleterre, au contraire, cette corporation fut non-seulement maintenue, mais encore élevée à une forme plus noble. Il est hors de doute que le célèbre architecte de l'église de St-Paul, Christophe Wren, et probablement le roi Guillaume III, prirent une large part à cette transformation ; car de ce moment l'activité industrielle et artistique de la maçonnerie fit place aux pratiques de la maçonnerie morale et philosophique. Jusqu'alors la confrérie s'était recrutée, sinon exclusivement, du moins par préférence, parmi des maçons de profession ; mais, à partir de la transformation précitée, ce furent des hommes libéralement instruits, appartenant aux différentes classes de la société qui composèrent la majorité des adeptes, et bientôt il ne fut plus question de l'architecture proprement dite. C'est en 1717 que la dernière main est mise à l'organisation nouvelle. Antoine Sayer fut élu, le premier, Grand-maître de la Grande Loge de Londres. En 1720, Payne fit un recueil des anciens statuts des loges, et en 1721, Anderson publia le premier livre des constitutions, rédigé par ordre du Grand-maître. La ratification de ce travail par la Grande-Loge constitua le premier code de la franc-maçonnerie.

La franc-maçonnerie prit dès lors, dans la Grande-Bretagne, sous la protection des lois anglaises, une extension tout à fait remar-

saints sacrements une fois dans l'année, qui n'aurait pas une conduite chrétienne, ou qui jouerait son salaire. »

D'autre part, l'ancienne constitution, dite d'York, portait « *Vous devez fidélité à votre roi, sans félonie, et obéir franchement à l'autorité ; — vous devez être prêts à rendre des services à tous les hommes, et autant qu'il l'est en votre pouvoir vous lier avec eux d'une fidèle amitié sans vous enquérir s'ils professent une autre religion ou une autre opinion que vous.*

quable. On vit se fonder un grand nombre de loges anglaises, écossaises et irlandaises, et de nos jours le développement de l'ordre y est encore en progression croissante. De l'Angleterre il se répandit sur le continent et dans toutes les parties du monde. En 1844 on comptait 674 ateliers travaillant sous la direction de la Grande-Loge d'Angleterre, desquels 463 dans le Royaume-Uni, 70 en Amérique, dans les Indes-Orientales, 7 en Afrique, 5 en Australie et 10 dans l'armée. Ces chiffres se sont depuis considérablement augmentés.

Sur le continent, la propagation de la franc-maçonnerie eut à soutenir bien des assauts. ROME ouvrit la première campagne contre elle. Par sa bulle, *In eminenti*, du 28 avril 1737, le pape Clément XII condamna l'association comme *dangereuse pour le salut des âmes* et *suspecte d'hérésie*; il menaça d'excommunication ceux qui s'y feraient affilier. Cette bulle ne fut cependant pas enregistrée par les parlements de France, et elle n'eut conséquemment aucune autorité dans le pays. Menacée quelquefois par la police gouvernementale, puis tolérée, la maçonnerie française parvint insensiblement à s'établir sur un pied respectable et à être reconnue par l'autorité sous la Grande-Maîtrise du comte de Clermont, jusqu'à ce que cette association à laquelle beaucoup de Girondins avaient appartenu, et dont le duc d'Orléans était devenu Grand-Maître, fut à son tour ébranlée par la tempête révolutionnaire; en 1791 presque toutes les loges furent fermées. Elle ne se remit de cette secousse politique que lorsque les rapports de la vie civile commencèrent à se rasseoir sur une base solide. Sous la période napoléonienne, le prince impérial Joseph ayant été élu Grand-Maître, ses fonctions furent gérées par Cambacérès. Lorsque, en 1809, la proposition fut faite au conseil d'état de stipuler, en faveur des loges maçonniques, une exception spéciale aux art. 291 à 294 du code pénal, l'empereur s'y opposa en disant : « *Non; si la franc-maçonnerie est protégée, elle n'est pas à redouter; mais si on l'autorise elle deviendra trop forte et conséquemment dangereuse.* » Elle a survécu à toutes les transformations constitutionnelles par lesquelles la France a passé depuis lors, bien qu'elle ait eu à lutter contre d'assez nombreuses difficultés intérieures. Le Grand-Orient de France comptait, en 1865, 318 loges.

La première loge ALLEMANDE fut fondée en 1733, à Hambourg. La franc-maçonnerie ne prit un véritable essor en ALLEMAGNE que lorsque Frédéric II, ouvrit une loge, en 1740, à Charlottenbourg et fonda

à Berlin la loge les *Trois Globes*, exemple que suivit le Margrave de Baireuth. C'était une réponse à la bulle d'excommunication de Clément XII. Trois Grandes-Loges se constituèrent à Berlin : les *Trois Globes*, qui compte 101 loges sous son obédience ; *Royal-York Amitié*, avec 29 loges, et la *Grande-Loge nationale d'Allemagne*, qui en a 72. Elles sont placées aujourd'hui sous la protection du prince de Prusse. A ces trois grandes loges de Prusse il faut encore ajouter pour l'Allemagne la *Grande-Loge de Hambourg*, avec 17 loges affiliées ; celle de *Hanovre*, avec 11 : la *Grande-Loge Electique de Francfort-s/M.*, avec 13 affiliées : la *Grande-Loge nationale de Dresde*, avec 13 ; la Grande-Loge du *Soleil à Bayreuth*, avec 8, et la Grande-Loge de l'*Alliance à Darmstadt*, avec 3 ; plus 6 loges isolées et 2 autres qui dépendent de grandes loges étrangères. C'est dans le nord et le centre de l'Allemagne, et particulièrement dans les états protestants, que l'ordre est le plus répandu.

En AUTRICHE, l'ordre fut proscrit dès 1764 par Marie-Thérèse, sur le désir de la curie de Rome ; plus tard, secrètement toléré, et enfin publiquement protégé par Joseph II, en 1785. Il y avait des grandes loges à Vienne et à Prague ; mais, en 1790, un nouvel édit de Léopold II ferma tous les ateliers, et depuis, l'Autriche est restée étrangère à l'alliance maçonnique.

En BAVIÈRE, à l'exception de la loge de Ratisbonne, il n'y a quelques ateliers que dans les nouvelles provinces. Dans la Bavière proprement dite la maçonnerie fut pratiquée quelque temps par l'aristocratie pendant le XVIII[e] siècle, mais elle succomba sous les coups dont la harcelait le parti clérical, et la secte des *Illuminés*, qui avait adopté les formes maçonniques et qui en abusa dans l'intérêt de vues politiques, finit par les discréditer complètement. Quoique le roi Maximilien-Joseph I fût lui-même initié et qu'il eût reconnu officiellement l'utilité publique de l'association maçonnique [1], il se vit néanmoins contraint, pour ne pas heurter les préjugés nationaux, à en interdire l'entrée aux fonctionnaires de l'Etat.

En SUISSE, la maçonnerie a suivi une progression marquée ; elle est notablement plus répandue parmi les populations protestantes que dans les contrées catholiques. La Grande-Loge suisse *Alpina*

(1.) Ordonnance du 20 février 1808. « *Autant nous reconnaissons la tendance humanitaire des francs-maçons, leurs efforts pour provoquer partout le bien, conséquemment l'utilité de leur action sous plusieurs rapports... etc* »

réunit sous sa direction 28 ateliers, dont pas un cependant dans un canton exclusivement catholique.

Dans le reste de l'Europe, au nord — germanique et protestant : — la SUÈDE, la NORWÈGE, le DANEMARCK, la HOLLANDE laissent une plus grande liberté à l'alliance maçonnique et comptent plus de cen-tres d'activité que le sud — roman et catholique : — l'ITALIE, l'ES-PAGNE et le PORTUGAL. C'est justement dans ces derniers pays, où l'ordre a essuyé de nombreuses persécutions, et précisément pour ce motif, qu'il a été entraîné dans des courants politiques éminemment étrangers à son esprit. Nous assistons au même spectacle en BEL-GIQUE, où, par suite de la lutte engagée contre l'ultramontanisme, l'association des francs-maçons a pris un rôle très-décisif.

En RUSSIE, sous l'empereur Alexandre I[er], un assez grand nombre de loges ont été en pleine activité, mais elles furent fermées en 1822 pour des motifs qui n'ont pas encore été suffisamment éclaircis.

Pour terminer, mentionnons enfin la transplantation de l'ordre en dans l'AMÉRIQUE DU NORD, au BRÉSIL et jusqu'en OCÉANIE.

C'est ainsi qu'il rayonne peu à peu sur tout le globe civilisé, et, quoique né sur terre *chrétienne*, bien qu'imprégné de la morale du Christ, abandonnant tout formulaire dogmatique à la conscience in-dividuelle, il compte non-seulement des amis isolés, mais de nom-breux ateliers parmi les populations *juives*, *mahométanes*, parmi les sectateurs de Brahma, et jusque chez les *idolâtres*.

III. PRINCIPE ET BUT DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

Il résulte des annales de cette institution que l'ordre des francs-ma-çons est une *association d'hommes libres* qui, tout en appartenant à des races ou à des confessions différentes, à des nationalités ou à des opinions politiques parfaitement tranchées, peuvent néanmoins, de-venus maçons, rester fidèles à leurs convictions individuelles. Il est vrai qu'à raison de leurs prédispositions, des personnes calmes et bienveillantes heurteront toujours avec plus de succès à *la porte du temple* que des caractères énergiquement trempés ; cependant, des hommes parqués religieusement ou politiquement dans des camps ennemis, ont sincèrement pratiqué l'initiation, tout en restant atta-chés à leurs sentiments. L'histoire en fournit de nombreux exemples. L'homme seul, assez passionné ou assez borné pour haïr ceux qui

pensent autrement que lui, ne peut être admis dans l'alliance maçonnique, parce que l'initié doit estimer et aimer, indépendamment de leurs opinions privées, tous les frères qu'il rencontre dans la loge. Cette exclusion n'atteint donc en principe que l'intolérance et l'esprit de persécution. Il en résulte que l'esprit fondamental de l'union ne rejette pas la fidélité à la foi confessionnelle et n'affaiblit en rien le patriotisme de l'individu, qu'il n'aspire pas davantage à éliminer ni à remplacer l'Eglise ou l'Etat; mais que, selon l'expression de Lessing, sa mission consiste à remédier aux discordes qui se produisent inévitablement dans l'Etat ou l'Eglise, et à rapprocher les hommes divisés par la religion ou la politique. A ce point de vue l'institution peut être à juste titre envisagée comme le complément de l'éducation. Aussi, toutes ses tendances visent-elles au fond comme dans la forme à l'ennoblissemont du genre humain; ses symboles n'ont pas d'autre signification.

Le respect de Dieu, que le maçon partage avec les nations chrétiennes et avec celles qui ne le sont pas, est la base de sa croyance en une Providence créatrice et conservatrice qu'il appelle L'ARCHITECTE DES MONDES — et les formes du culte religieux de l'association sont la traduction de cette reconnaissance. Un assez grand nombre de loges — surtout en Allemagne — professent même si expressément la foi chrétienne, sans s'arrêter toutefois à l'opposition de ses divers dogmes confessionnels, qu'elles ne reçoivent pas de néophytes d'une autre religion. La Bible est, d'ailleurs, reçue et considérée par les francs-maçons comme le symbole d'une grande *lumière*. Ajoutons enfin qu'indépendamment de son affinité avec les principes du christianisme, la morale maçonnique proclame en toute occasion la dignité de la nature humaine.

L'ordre ayant pour *but* bien déterminé l'éducation morale de l'homme, il commence par s'isoler du monde extérieur, de ce monde qu'il appelle profane. C'est par ce motif qu'il évite de prendre une participation directe aux mouvements politiques ou religieux. Il préfère s'en isoler, et si par exception la force des circonstances l'entraîne dans des conflits de cette nature, il ne s'y manifeste jamais que pour faire entendre des paroles fraternelles ou remplir un devoir d'humanité. D'autre part, il laisse à ses membres, en tant qu'individus, la liberté de se jeter dans les courants de la vie extérieure et d'y rechercher à pleines voiles ou à leur gré, les dangers et les émo-

tions des luttes de ce genre. Mais, en vue de l'union de ses membres et du paisible développement de son activité intérieure, il s'est ouvert dans les loges des ports *neutres* et tranquilles, au sein desquels règnent le calme et la paix, et où il veille avec sollicitude au maintien de l'harmonie entre ceux mêmes que la lutte retrouve, hors de la loge, dans des camps opposés.

Jetons maintenant un coup-d'œil sur l'action exercée, soit extérieurement, soit intérieurement, par l'alliance maçonnique.

Sa principale action *extérieure* consiste dans *l'exercice de la bienfaisance*. C'est par lui que son esprit de moralité ou d'humanité se révèle de la manière la plus notoire et la plus à l'abri de toute critique. De sa nature, la bienfaisance est affranchie des limites étroites de la confession ou de la nationalité, et le christianisme aussi bien que le mahométisme recommandent la charité, en élargissant sa sphère autant que possible. Mais la franc-maçonnerie rivalise en quelque sorte avec les associations religieuses dans la création et le développement d'institutions charitables de toute espèce, bien que là encore elle préfère l'intervention officieuse des frères à l'action immédiate des loges. Une infinité de maisons d'éducation pour les orphelins, d'asiles pour les aveugles et les sourds-muets, d'établissements d'apprentissage et de perfectionnement pour les jeunes ouvriers, de refuges pour les veuves, les infirmes, et même pour les personnes encore capables de travail, d'institutions pour l'instruction des basses classes et l'amélioration de leur sort, etc., etc., ont été fondées par l'initiative de la franc-maçonnerie, ou ont été soutenues et perfectionnées par son intervention.

A l'*intérieur*, l'influence de l'union maçonnique, bien que moins saisissable pour le monde profane, mais plus importante en réalité, naît de la pratique d'une intimité dans laquelle l'habitude, consacrée par le devoir, d'élever la pensée à des idées sociales se traduit en jouissances personnelles. La communication réciproque, libre quoique modérée, des vues diverses de chacun; la confiance acquise que l'expression sincère de sa pensée trouvera des oreilles bienveillantes et ne sera pas jetée en pâture au dénigrement; le doux commerce d'hommes de carrières très-diverses qui ne s'épancheraient certainement pas aussi facilement ailleurs, mais qui viennent dans la loge l'un à l'autre; la réserve et la décence qui, dans les formes maçonniques s'allient à l'expansion d'une gaieté de bon aloi : cet ensemble

de conditions n'est-il pas fait pour exercer une calme mais bienfaisante influence, pour servir à former le caractère, à ennoblir les mœurs et à semer quelques fleurs sur les sentiers de la vie? Mais le plus beau fruit de l'association c'est l'affection qu'elle répand entre tous les hommes, sentiment dont le sol maçonnique a prouvé souvent déjà l'efficacité dans des moments difficiles. Il faut observer cependant que ce côté des relations maçonniques a quelquefois ouvert une porte aux honteuses spéculations d'un égoïsme avide d'argent et de faveurs. — Est-il une seule institution dont l'homme n'ait pas trouvé moyen d'abuser.

La plupart des Etats civilisés laissent aujourd'hui une entière liberté d'action à cette société, et ce n'est guère que dans les pays où la sollicitude inquiète et exclusive du clergé a conservé son influence sur le gouvernement qu'on a fermé ou interdit des loges. En conformité de ses statuts, l'association n'entreprenant jamais rien d'illégal, et les moyens qu'elle emploie pour atteindre son but étant, comme elle-même, du domaine de la liberté privée, nous cherchons en vain le motif plausible qui pourrait justifier de semblables rigueurs. Quant à l'Eglise, qui tient la franc-maçonnerie pour suspecte d'hérésie, — peut-être parce qu'elle réunit fraternellement des hommes de toutes croyances, sans égard aux anathèmes que leurs supérieurs religieux se lancent de leurs girons respectifs, — l'état n'a plus guère à s'en préoccuper depuis qu'il n'existe plus de délit d'hérésie. L'état, d'ailleurs, ne procède-t-il pas comme la franc-maçonnerie, en laissant vivre librement, se réunir et communiquer entr'eux, comme sujets également protégés, orthodoxes et dissidents de toute confession ou religion? A ce point de vue, il doit même désirer que la tolérance, pratiquée par lui-même, se répande et se consolide en effaçant toute idée de persécution religieuse comme contraire à la nature et au droit.

Le seul motif qui semble donc avoir une ombre de fondement pour susciter à l'association des obstacles politiques, c'est la *discrétion* imposée et strictement gardée sur son économie intérieure, quoique l'existence de ses loges ne soit point un mystère, et que rien ne s'oppose à ce que l'Etat soit instruit de leur constitution ainsi que de leur propagation. A cet égard, reconnaissons toutefois qu'il répugne aux traditions de l'ordre qu'une curiosité profane pénètre dans ses assemblées. N'est-il pas éminemment contraire au principe de la

liberté civile qu'une réunion intime d'hommes intègres soit placée sous une surveillance dégradante peut-être? Au surplus, si un gouvernement veut se convaincre non-seulement par l'examen des statuts de la franc-maçonnerie, mais encore par une preuve *de visu* que l'association n'est nullement dangereuse pour la chose publique, la voie la plus sûre lui est ouverte. Auguste-Guillaume Muller *(Encyclopédie de Gruber et Ersch)* en a cité un exemple historique :

« Lorsque, en 1735, on ouvrit à Amsterdam une loge qui éveilla les soupçons et dont les réunions furent interdites, les officiers de la loge à ce propos répondirent dans leur interrogatoire : — Comme véritables francs-maçons nous sommes de paisibles sujets, dévoués avec fidélité inébranlable à notre pays et à ses autorités. Nous vivons dans l'union, détestant l'hypocrisie et l'imposture, nous mettons notre devoir et notre plaisir à faire du bien aux hommes. Il nous est interdit de révéler nos usages et nos mystères, mais nous affirmons qu'ils ne sont contraires ni aux lois divines, ni aux lois humaines. Faites recevoir dans notre ordre un membre de votre conseil et il rendra témoignage de la vérité de nos paroles.... » — Ce langage parut agréable aux magistrats, et le secrétaire du Conseil de la bourgeoisie s'étant fait initier, rendit à ce sujet un rapport tellement favorable que tous les membres de cette autorité se firent à leur tour recevoir francs-maçons. »

La *liberté de propagation de l'Ordre maçonnique* est donc reconnue, non seulement comme fait, mais de plus et pour bonne cause, comme principe du droit public civilisé.

AVIS.

Cette étude, l'une des plus complètes que nous ayons [illegible] contrée, peut être mise entre les mains de tout le monde.

C'est une instruction nécessaire aux nouveaux initiés, c'est une excellente réponse aux préventions qui courent dans le public contre la maçonnerie.

Prix : 30 centimes l'exemplaire et pour les Loges, 6 fr. les vingt-cinq exemplaires.

